



## DECISION DU MAIRE

### n° 2021/40

**Objet : Attribution du marché SC 2021-02 – fourniture et installation de splits à la bibliothèque**

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/011 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

VU la lettre de consultation envoyée à quatre candidats potentiels en date du 28 avril 2021 ;

VU les critères de jugement des offres énoncés dans la lettre de consultation ;

### DECIDE

**Article 1** : de retenir l'offre de la SAS CLIMATISATION ET VENTILATION INDUSTRIELLES, n° SIRET 344 832 076 00022, pour la simple consultation SC 2021-02 " fourniture et installation de splits à la bibliothèque " pour une montant de 33 900 euros TTC se décomposant comme suit :

Offre variante : 27 000 euros HT soit 32 400 TTC

Option 1 : dépose et évacuation de la PAC située en toiture pour 1 250 euros HT soit 1 500 € TTC

Délai de réalisation : 3 semaines

**Article 2** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 08 juin 2021.

Le Maire,  
Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication  
en date du



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20210611-DEC2021-40-A1  
Date de télétransmission : 11/06/2021  
Date de réception préfecture : 11/06/2021